



Zones Naturelles
d'Intérêt Ecologique,
Faunistique et Floristique

MONTS D'AMBAZAC ET VALLEE DE LA COUZE

ZNIEFF N° : 24

Numéro SPN : 740006188

Surface : 11 262 ha

Communes

Compreignac (87), Razès (87), Saint-Pardoux (87), Saint-Symphorien-sur-Couze (87)
Saint-Léger-la-Montagne (87), Saint-Sylvestre (87), Ambazac (87), La Jonchère-Saint-Maurice (87)
Bersac-sur-Rivalier (87), Bessines-sur-Gartempe (87), Roussac (87), Saint-Laurent-les-Eglises (87)
Saint-Sulpice-Laurière (87)

Description et intérêt du site

Les monts d'Ambazac constituent les premiers contreforts de la façade atlantique du Massif Central. Ils s'élèvent de 400 à 700 m d'altitude et abritent quelques alvéoles granitiques occupées par des tourbières. La zone est fortement boisée. Dans la partie centrale persiste une bonne proportion de vieux bois de feuillus (châtaigniers, chênes et hêtres). Néanmoins, certains secteurs ont été plantés en résineux, l'exemple le plus frappant reste le bois des Echelles dans la partie nord du périmètre. La ZNIEFF coïncide avec une limite biogéographique importante. En effet, c'est dans les monts d'Ambazac que l'on voit cohabiter les espèces d'affinité atlantique avec celles d'affinité montagnarde. De nombreuses petites rivières prennent leurs sources dans ce secteur parmi lesquelles : la Couze ou le Vincou pour le bassin de la Gartempe, et les ruisseaux de la Jonchère et de Beuvreix pour le bassin du Taurion.

Au plan botanique, l'intérêt du site est dû à la présence d'espèces liées aux milieux tourbeux, aux landes sèches mais aussi à une flore des zones humides et queues d'étangs. Une des espèces les plus remarquables, au plan de sa répartition régionale, reste la linaigrette engainée. Cette plante inféodée aux tourbières n'est présente qu'en de rares endroits des monts d'Ambazac alors qu'elle est très fréquente dans les tourbières de la montagne limousine.

Au plan faunistique, l'élément le plus remarquable est la présence relativement importante des chauves-souris. En effet, ce périmètre constitue des territoires de chasse pour une quinzaine de chauves-souris (20 espèces sont signalées en Limousin), mais possède aussi de nombreux gîtes de reproduction et d'hivernage. Cet espace constitue ainsi une zone d'intérêt majeur pour ces animaux car ils y trouvent des peuplements feuillus exploités encore de manière traditionnelle (bonne diversité des strates d'âge, nombreux arbres âgés à cavités) et un réseau très dense de sites souterrains (anciennes mines, souterrains, caves et habitations abandonnées). Tout est alors réuni (territoires de chasse, sites de reproduction, sites d'hivernage) pour que les populations de chauves-souris prospèrent. L'abondance des peuplements feuillus et des arbres âgés permet aussi le maintien d'une entomofaune riche. Toujours au plan faunistique, le lac de Saint-Pardoux est un site d'hivernage pour de nombreux oiseaux qui y trouvent une surface en eau importante et une grande quiétude : tadorne de Belon, bernache nonette, harle bièvre, grèbe jougris, balbuzard pêcheur, pipit spioncelle, plongeon imbrin, etc...

Cette ZNIEFF de type II couvre plus de 10 000 hectares; 13 ZNIEFF de type I (N° 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36 et 37) ont été définies dans ce vaste périmètre. On se reportera utilement à chacune des fiches correspondantes pour de plus amples précisions sur les milieux, la flore et la faune des monts d'Ambazac.

Quelques sites à chauves-souris ont été proposés au réseau Natura 2000 et plusieurs sites inscrits sont également présents dans cette vaste ZNIEFF.

Milieux déterminants

Landes humides
Landes sèches
Hêtraies
Tourbières acidiphiles bombées
Mines et passages souterrains

Espèces déterminantes

Faune

Mammifères

Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) (Protection nationale, Directive Habitats)
Grand murin (*Myotis myotis*) (Protection nationale, Directive Habitats)
Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) (Protection nationale, Directive Habitats)
Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*) (Protection nationale)
Petit murin (*Myotis blythi*) (Protection nationale, Directive Habitats)
Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) (Protection nationale, Directive Habitats)

Oiseaux

Canard souchet (*Anas clypeata*)

Insectes

Cordulie arctique (odonate) (*Somatochlora arctica*)
Damier de la succise (lépidoptère) (*Euphydryas aurinia*) (Protection nationale, Directive Habitats)
Hespérie du brome (Lépidoptère) (*Carterocephalus palaemon / pallas*)
Miroir (lépidoptère) (*Heteropterus morpheus*)

Flore

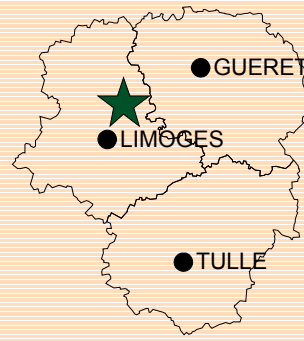
Campanille à feuilles de lierre (*Wahlenbergia hederacea*)
Corydalle à vrilles (*Ceratocarpus claviculata*)
Drosera intermédiaire (*Drosera intermedia*) (Protection nationale)
Drosera à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) (Protection nationale)
Impatience ne me touchez pas (*Impatiens noli me tangere*)
Linaigrette engainée (*Eriophorum vaginatum*)
Rhynchospora blanc (*Rhynchospora alba*)
Séneçon fausse cacalie (*Senecio cacaliaster*) (Protection régionale)





Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

MONTS D'AMBAZAC ET VALLEE DE LA COUZE



ZNIEFF N° : 24

Numéro SPN : 740006188

Surface : 11 262 ha

Echelle : 1/ 100 000^{ème}

